

## INFOS « COMMUNICATION » AUX ASSOCIATIONS

- *Les mises à jour*
- *Les débits de boisson*
- *Les articles pour le Rabastos*
- *Vos infos sur le site internet*
- *Photocopies*

# *Les mises à jour*

- La modification de votre bureau.
- La création ou la dissolution de votre association.
- Les divers changements.

Afin de pouvoir mettre régulièrement à jour les informations vous concernant que se soit sur le site internet, sur la plaquette d'accueil ou sur les courriers, vous devez informer la mairie des différents changements.



# *Les débits de boisson*

La déclaration doit se faire 15 jours  
avant la manifestation

A faire au secrétariat de mairie

# *Les articles dans le Rabastos*

- 4 Rabastos dans l'année : fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.
- Mail adressé aux associations 3 semaines avant la date butoir.
- Dépôt des articles par mail à la date indiquée sur le mail envoyé.
- Textes au format **WORD**, les photos dans un fichier **JPEG** à part.
- Plus d'encartage

Le travail de mise en page dure environ 3 semaines et il faut compter 5 jours en plus pour l'imprimerie.

Le texte est envoyé au km, sans mise en forme.



# *Vos infos sur le site internet*

- Les documents doivent être au format JPEG ou PDF

Adresse d'envoi : [mairierabateliere@wanadoo.fr](mailto:mairierabateliere@wanadoo.fr)

# Photocopies

- Pour bénéficier des tarifs associations, pensez à apporter votre papier.
- Rappel tarifs photocopies pour les associations :

	NOIR	COULEUR
A4 avec fourniture papier	0.10	0.20
A4 sans fourniture papier	0.20	0.40

## **FONCTIONNEMENT DES SALLES**

- *Salle de la Cordonnerie*
- *Grande salle de la Petite Maine*
- *Petite salle de la Petite Maine*
- *Salle de Sport*
- *Terrain de sport*
- *Divers*



# Salle de La Cordonnerie

## ASSOCIATIONS DE LA RABATELIÈRE :

- La salle est gratuite, les associations doivent impérativement passer par le secrétariat de mairie pour effectuer la réservation et faire le contrat.
- **Privilégier cette salle pour les AG de – de 25 personnes.**
- La salle doit être rendue propre, en cas de non respect des consignes de rangement et de nettoyage un tarif sera appliqué.

## POUR INFO : ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES OU AUTRES :

- 2 tarifs : journée et ½ journée.  
Les conditions de réservations et les consignes de propretés et rangement sont identiques aux associations de La Rabatelière

## **ATTENTION :**

- **Pensez à bien éteindre le chauffage lors de votre départ.**



# Grande salle de La Petite Maine

## ASSOS DE LA RABATELIÈRE :

- **La mairie ne prend plus en charge les options de réservation.**
- Pour ce faire, les associations doivent venir en mairie **entre le 1er janvier et fin mars de l'année N pour donner leurs dates prévisionnelles de l'année N+1.** Le contrat doit être fait au plus tard 1 mois avant la manifestation, si ce n'est pas le cas, la municipalité autorise le secrétariat de louer à un particulier.
- Un tarif préférentiel est attribué aux associations de La Rabatelière 2 fois par an.
- Après chaque location la salle doit être rendue propre, en cas de non-respect des consignes de rangement et de nettoyage un tarif supplémentaire sera appliqué.
- Dans chaque salle des photos vont être affichées concernant les consignes de rangement.
- **Pour les AG de – de 25 personnes aller dans la salle de la salle de La Cordonnerie.**

## **ATTENTION :**

- **Une attestation d'assurance doit être fournie à chaque réservation.  
(une attestation annuelle est possible)**



# *Petite salle de La Petite Maine*

- Elle remplace la cordonnerie si celle-ci n'est pas disponible.
- Consignes d'utilisation, idem grande salle.

# Salle de sport

## VESTIAIRES

- Le ménage a toujours besoin d'être fait, la municipalité demande à ce qu'un coup de balai soit systématiquement passé.
- Avec ce fonctionnement nous constaterons au fur et à mesure l'évolution positive de l'entretien, c'est une affaire de tous !

## SALLE DE RÉUNION

- Vous avez la possibilité de manger dans la salle, en veillant à ne pas laisser de traces de nourriture ou autres.
- Nous vous rappelons que le nettoyage est obligatoire après chaque passage !
- Il est strictement interdit de fumer dans la salle !

# Terrain de foot

- Depuis l'été 2015 un robot assure la tonte du terrain.
- En conséquence :
  - les déchets sur le terrain sont à proscrire (bouteilles, autres).
  - les divers mécanismes, buts d'entraînement, capuchons corner, les filets de buts devront être repositionnées après chaque utilisation. (entraînement, championnat)